

# PSI, PMU, PUE, PIU... COMMENT S'Y RETROUVER?

LE GUIDE PRATIQUE QUI DÉFINIT L'UTILITÉ ET L'ENCADREMENT LÉGAL DE VOS PLANS



**TARGE**

# INTRODUCTION

Les gestionnaires d'entreprise ainsi que les responsables de la santé-sécurité au travail ont le devoir de faire preuve de diligence raisonnable. Selon la Cour suprême du Canada, la diligence raisonnable est la démonstration par une personne qu'elle a entreprise toutes les mesures qui étaient en son pouvoir afin d'éviter un préjudice. Il est possible de faire la démonstration de sa conformité grâce à des inspections, des actes de surveillance, des programmes d'amélioration continue ou des plans de sécurité, tels: PSI, PMU, PUE, PIU. Ces plans sont non seulement une excellente preuve de diligence, mais des outils essentiels qui assurent la sécurité et la pérennité des entreprises. Cependant, il peut s'avérer difficile pour les gestionnaires de s'y retrouver car l'encadrement légal de ces plans est appuyé sur de multiples sources. Afin de vous soutenir dans la gestion de vos outils, nous allons éclaircir la définition, l'utilité et l'encadrement légale de chacun de vos plans, mais tout d'abord, attardons-nous à vos obligations!

## VOS OBLIGATIONS LÉGALES

**Afin de vous acquitter de vos responsabilités, vous devez principalement remplir trois devoirs<sup>1</sup>:**

### 1) Le devoir de prévoyance

Le gestionnaire doit identifier les risques et définir des moyens de les éliminer ou de les réduire.

### 2) Le devoir d'efficacité

Celui-ci vise la mise en place de mesures efficaces pour éliminer et contrôler les risques de lésions professionnelles.

### 3) Le devoir d'autorité

L'employeur doit contraindre un employé à respecter les règles de sécurité en vigueur par l'application de mesures disciplinaires.

L'encadrement légal ne se limite pas seulement à la diligence raisonnable. Certaines lois et règlements spécifient les obligations des organisations afin d'assurer la santé et sécurité des occupants, la protection des actifs et la protection de l'environnement:

- La Loi sur la santé et sécurité du travail (LSST)
- Le Règlement sur la santé et sécurité du travail (RSST)
- La Loi sur la sécurité civile
- La Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)
- Le Règlement sur les effluents sur les mines de métaux



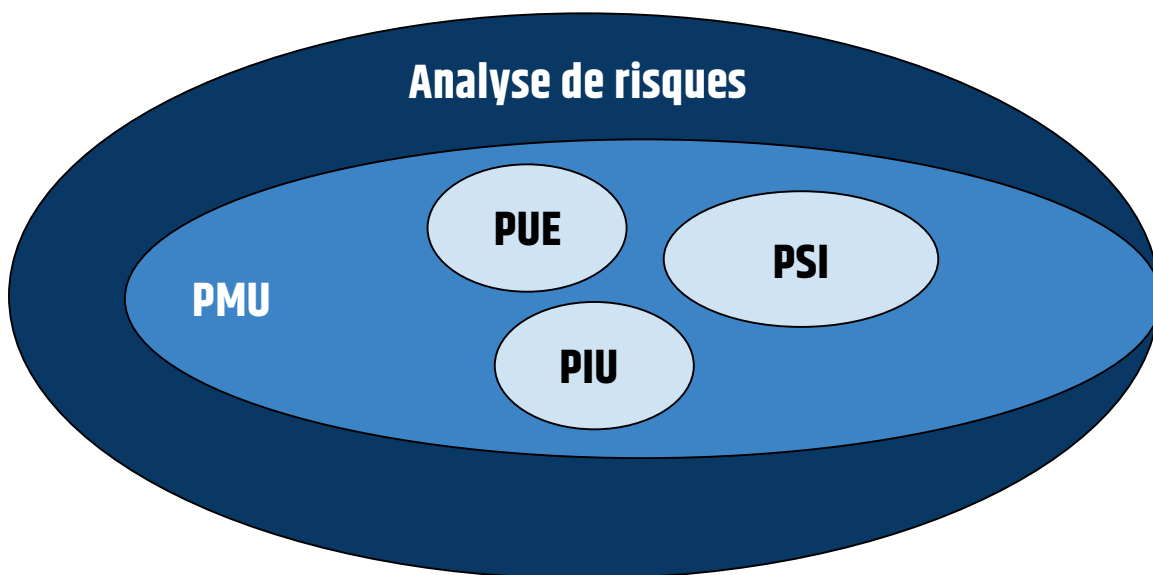
<sup>1</sup> Ordre des administrateurs agréés du Québec, Charte des compétences de l'administrateur agréé.

## LES **OUTILS** DONT VOUS DISPOSEZ

1. Le Plan de Sécurité Incendie (PSI)
2. Le Plan des mesures d'Urgence (PMU)
3. Le Plan d'Urgence Environnemental (PUE)
4. Le Plan d'Intervention d'Urgence (PIU)

### La hiérarchie de vos plans

La figure ci-dessous présente la hiérarchie de vos plans. En effet, la première étape à entreprendre est l'analyse de risque. Celle-ci déterminera la suite des documents requis. Tout type d'organisation se doit d'avoir un PSI. Si toutefois un PMU est requis, il agira comme plan maître et contiendra les autres documents requis.



# 1. Le Plan de Sécurité Incendie (PSI)

## Définition

Le plan de sécurité incendie (PSI) est un document détaillé traitant de tous les aspects de la sécurité incendie relativement à un bâtiment ou à un établissement donné. De plus, il constitue un manuel de référence précisant les mesures de sécurité à suivre afin de prévenir différentes situations d'urgence et de savoir comment y réagir.

## Caractéristiques

Chaque année, le plan de sécurité incendie doit être révisé pour s'assurer qu'il tient compte des changements survenus quant à l'utilisation du bâtiment et de ses autres caractéristiques. Un exemplaire daté de la version à jour du plan de sécurité incendie doit être conservé. Des exercices d'évacuation en cas d'incendie doivent être effectués à intervalles réguliers dans tous les bâtiments. Ces intervalles varient selon les usages du bâtiment, toutefois, il faut minimalement le valider de façon pratique une fois l'an.

## Objectifs

1. Assurer la sécurité des occupants;
2. Améliorer les interventions lors d'une situation d'urgence;
3. Promouvoir l'identification et l'élimination des risques d'incendie;
4. Coordonner les ressources de l'entreprise et du service de sécurité incendie, le cas échéant;
5. Réduire les répercussions possibles d'un incendie sur les activités de l'entreprise (blessures, pertes matérielles, responsabilité civile, etc.)
6. Établir les procédures à suivre lorsque l'entreprise fait face à un sinistre.

## Encadrement légal

- LSST
- RSST
- Code de sécurité civile
- Code national de prévention des incendies

## **Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)**

L'article 51, paragraphe 2 de la LSST établit les obligations générales de l'employeur en matière de sécurité incendie :

### **51. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit notamment :**

- 1° s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur;
- 6° prendre les mesures de sécurité contre l'incendie prescrites par règlement;
- 7° fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état;
- 9° informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriée afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié.

## **Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)**

La section IV, Mesures de sécurité en cas d'urgence, présente plus spécifiquement les obligations de l'employeur:

**34. Plan d'évacuation :** Dans tout établissement, un plan d'évacuation en cas d'urgence doit être établi et mis en application, le cas échéant.

**35. Exercices :** Des exercices de sauvetage et d'évacuation doivent être tenus au moins une fois l'an. Ces exercices sont adaptés aux risques que présente l'établissement ainsi qu'à la nature des activités qui y sont exercées.

**36. Extincteurs portatifs :** Des extincteurs portatifs doivent être installés dans tout bâtiment afin d'intervenir contre un début d'incendie. Le choix, l'installation, l'utilisation et l'entretien de ces extincteurs portatifs doivent être conformes à la norme Portable Fire Extinguishers, NFPA 10, applicable selon l'année d'installation des extincteurs. Des extincteurs additionnels doivent être installés aux endroits où il y a des risques localisés d'incendie.

**37. Conditions d'utilisation :** Les extincteurs portatifs doivent :

- 1° être homologués Underwriters Laboratories of Canada (ULC);
- 2° offrir une protection adaptée à la nature du danger;
- 3° être remplis après usage;
- 4° porter le nom du préposé responsable de leur entretien et la date du dernier contrôle.

**38. Systèmes d'urgence :** Les systèmes d'alarme et de détection ainsi que l'éclairage d'urgence doivent toujours être en état de fonctionner.

**Habituellement, les municipalités, de par le Règlement sur la Sécurité Incendie, adoptent les normes sur lesquelles viennent s'appuyer la conception d'un PSI.**

Le **Code de sécurité du Québec** et le **Code national de prévention des incendies** énumèrent les éléments contenus dans le PSI, soit :

- Les mesures à prendre en cas d'incendie
- La désignation et la préparation d'un personnel de surveillance pour les opérations de sécurité incendie
- La formation à donner au personnel de surveillance et aux autres occupants quant à leurs responsabilités en matière de sécurité incendie
- Les documents, y compris les dessins, indiquant le type, l'emplacement et le mode de fonctionnement de toutes les installations de sécurité incendie du bâtiment
- La tenue d'exercices d'incendie
- La surveillance des risques d'incendie dans le bâtiment, et
- L'inspection et l'entretien des installations du bâtiment prévues pour assurer la sécurité des occupants.



## 2. Le Plan de Mesures d'Urgence (PMU)

### Définition

Le plan de mesures d'urgence (PMU) décrit les responsabilités assignées ainsi que les mesures et les procédures à entreprendre en cas d'urgence. En plus des procédures à suivre en cas d'incendie, le PMU va contenir les démarches pour d'autres types d'urgence tels : déversement de matières dangereuses, explosion, situation nécessitant des opérations de sauvetage, alerte à la bombe, cambriolage, etc. Essentiellement, le PMU doit être élaboré en fonction des risques naturels et technologiques de l'entreprise.

### Objectifs

- Favoriser des interventions rapides et contrôlées
- Déterminer des procédures à suivre selon vos risques spécifiques
- Protéger vos employés, vos clients, la communauté ainsi que vos immobilisations
- Tenir compte de l'atténuation des sinistres et proposer des scénarios de rétablissement
- Faire preuve de diligence en contrôlant les risques que vous générez comme entreprise

### Caractéristiques

Une analyse de risque exhaustive doit être entreprise avant la réalisation de votre PMU. En effet, il est important que le PMU reflète votre situation et vos risques spécifiques. Tout comme le PSI, le PMU doit être révisé une fois l'an et doit être communiqué/pratiqué régulièrement par les employés.

### Encadrement légal

#### **La loi sur la sécurité civile, Chapitre 3**

Toute personne dont les activités ou les biens sont générateurs de risque de sinistre majeur est tenue de déclarer ce risque à la municipalité locale où la source du risque se situe. Dans un territoire non organisé en municipalité ainsi que dans le cas où elle est tenue à des déclarations dans plusieurs localités, elle peut le déclarer à l'autorité régionale compétente sur ces territoires ou au ministre de la Sécurité publique.

La déclaration doit décrire l'activité ou le bien générateur de risque. Elle doit exposer la nature et l'emplacement de la source du risque, ainsi que les conséquences prévisibles d'un sinistre majeur, notamment le territoire qui pourrait en être affecté. Elle doit également faire état des mesures prises par le déclarant et des autres moyens dont il dispose pour réduire la probabilité ou les conséquences d'un sinistre majeur.

## La conception du PMU s'appuie sur plusieurs documents de référence :

<b>CSA Z731</b>	Planification des mesures et interventions d'Urgence
<b>CSA 1600</b>	Programme de gestion des urgences et de la continuité
<b>NFPA 1600</b>	<i>Standard on Disaster/Emergency Management and Business Continuity/Continuity of Operations Programs</i>
<b>CSA Q850</b>	Gestion des risques : Guide à l'intention des décideurs

Le ministère de la sécurité publique offre une littérature qui s'adresse plus spécifiquement aux municipalités désireuses de se prémunir d'un PMU :

**Concepts de base en sécurité civile 2009**

**Approches et principe en sécurité civile 2009**

**Gestion des risques en sécurité civile 2009**

**Guide à l'intention des municipalités 2008**





## 3. Le Plan d'Urgence Environnementale (PUE)

### Définition

Certaines entreprises sont tenues d'élaborer un plan d'urgence environnemental en vertu des articles 200 ou 199 de la partie 8 de la LCPQ. L'objectif principal est d'assurer des mesures de gestion de risque adéquate, particulièrement dans le cadre de la production, de l'entreposage et l'utilisation de substances toxiques ou dangereuses. Le plan d'urgence environnemental doit couvrir quatre aspects principaux : la prévention, le degré de la préparation, l'intervention et la restauration de l'environnement.

### Objectifs

1. Contrôler les risques liés aux activités quotidiennes impliquant des substances préoccupantes
2. Évaluer les capacités et les ressources d'une organisation en situation d'urgence
3. Protéger l'environnement
4. Protéger la réputation de votre entreprise
5. Réduire la gravité des urgences environnementales

### Caractéristiques

Le Règlement sur les urgences environnementales requiert que tous les résultats des tests et exercices annuels relatifs au plan d'urgence environnementale soient conservés sur les lieux durant au moins cinq ans. Ces documents doivent être disponibles à des fins de vérification au même titre que le plan d'urgence environnemental.

### Encadrement légal

#### **Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)**

Le paragraphe 199 de la LCPE autorise le ministre de l'Environnement à exiger l'élaboration et l'exécution d'un plan d'urgence environnemental.

Le contenu du PUE doit inclure les éléments suivants :

#### **Prévention**

- L'évaluation des risques;
- la conception et la construction d'installations selon des normes spécifiques;
- les programmes d'entretien et de vérification préventive;
- l'élaboration de procédures opérationnelles efficaces et de documents de référence;
- la vérification des compétences des opérateurs;
- l'élaboration de processus et de procédures afin d'assurer la saine gestion des changements au sein du lieu de travail, que ce soit au niveau de la conception, des services ou du personnel, le tout avec un impact minimal sur les opérations;

- la tenue d'enquêtes et d'analyses à la suite d'incidents afin d'éviter qu'ils se reproduisent;
- l'évaluation de l'observation des normes établies.

### **Degré de préparation**

- Identifier les risques possibles;
- Élaborer des scénarios alternatifs et estimer les conséquences potentielles;
- Élaborer des plans d'urgence environnementale pour faire face aux risques;
- Former des personnes capables d'appliquer ces plans;
- Procéder sur une base continue à l'examen et à l'application de ces stratégies.

### **Intervention**

- les propriétés et particularités de la substance;
- la quantité maximale de la substance prévue dans le lieu en cause à un moment quelconque au cours de l'année civile;
- les activités commerciales, de fabrication, de transformation ou autres, visées par le plan;
- les particularités du lieu où se trouve la substance et de ses environs qui sont susceptibles d'accroître les risques d'effets nuisibles sur l'environnement ou les dangers pour la vie ou la santé humaine;
- les conséquences possibles d'une urgence environnementale sur l'environnement ou la vie, ou la santé humaine;
- la mention de types d'urgences environnementales qui sont susceptibles de se produire dans le lieu et d'avoir des effets nuisibles sur l'environnement ou de constituer un danger pour la vie ou la santé humaine, ainsi que la mention de ces effets et des dangers;
- le détail des mesures à prendre pour prévenir les urgences environnementales, les dispositifs d'alerte et de réparation ainsi que les mesures pour remédier à ces urgences et réparer les dommages qui en découlent;
- une liste des personnes tenues d'exécuter le plan en cas d'urgence environnementale, ainsi qu'une description de leurs rôles et de leurs responsabilités;
- une description de la formation nécessaire pour chacun de ces individus;
- une liste de l'équipement requis pour l'intervention d'urgence prévue dans le plan et l'emplacement de cet équipement; une description des mesures prévues pour avertir les membres du public auxquels une urgence environnementale pourrait causer un préjudice.

### **Restauration**

- Évaluer les dommages et en aviser tous les intervenants, incluant le public, de manière adéquate;
- Établir un système permettant d'obtenir les ressources appropriées – incluant les ressources humaines – au bon moment;
- Obtenir une aide externe afin de faciliter la restauration;
- Mettre sur pied les ressources communautaires requises par les individus affectés par l'urgence environnementale.

## 4. Le Plan d'Intervention d'Urgence (PIU)

### Définition

Le PIU est obligatoire lorsqu'il y a transport impliquant des marchandises dangereuses à risque élevé. Le PIU décrit les mesures de prévention qui doivent être entreprises par le transporteur ainsi qu'un plan d'action en cas d'incident. Il est important d'y inclure le matériel requis pour les interventions ainsi qu'un plan d'entretien. Il en est de même pour la formation dispensée aux employés ainsi que les exercices pratiques.

De plus, le PIU joue un rôle de premier plan pour coordonner les opérations à entreprendre en cas d'incident avec les autorités locales.

### Objectifs

1. Aider les intervenants d'urgence locaux en mettant à leur disposition, sur les lieux de l'incident, du personnel qualifié
2. Déterminer des équipements spécialisés requis pour les interventions
3. Déterminer de la formation que doit suivre le personnel
4. Déterminer les exercices d'intervention
5. Gérer l'entretien du matériel
6. Réduire les impacts négatifs liés à un incident impliquant des matières dangereuses

### Encadrement légal

#### Loi sur le transport des marchandises dangereuses

### Pour Conclure

*Le coût annuel moyen des catastrophes naturelles a quadruplé au cours des trois dernières décennies. Dans un article paru le 5 juin 2014, Madame Georgieva mentionne que seulement 4 % des dépenses consacrées aux catastrophes naturelles ciblent la prévention et la préparation, contre 96 % qui ciblent la réponse. Elle ajoute toutefois que chaque dollar consacré à la prévention permet d'économiser 4 \$ en dégâts.<sup>2</sup>*

Les gestionnaires disposent d'un bon coffre d'outils avec la planification des mesures d'urgence pour les aider à mieux protéger les occupants, les actifs, ainsi que l'environnement dans lequel leurs organisations s'épanouissent.

Vous avez des questions concernant vos plans? Nous pouvons vous aider : [info@targerm.ca](mailto:info@targerm.ca)

---

<sup>2</sup> Publication du 5 juin 2014, Associated press, Manille, Philippines, Le coût des catastrophes naturelles a quadruplé en 30 ans.